

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 13

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Action "Alpha garde d'enfants" : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association IRIS Formation.

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317376**

PRESENTATION

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du Revenu Solidarité Active (BRSA) a droit à un accompagnement social et/ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi.

Le Conseil départemental finance dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais aussi aux résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association IRIS Formation. L'action relève de l'accompagnement social.

Il s'agit d'un renouvellement d'action.

OBJET DU RAPPORT

L'association IRIS Formation propose l'action « **Alpha garde d'enfants** ». Elle s'organise en deux sessions de formation d'une durée de 5 mois chacune pour 15 bénéficiaires du RSA (soit 30 parcours d'insertion) sur le territoire des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille.

Cette action spécifique propose sur un mode de garde adapté à l'entrée dans une action d'alphabétisation pour des personnes en situation d'illettrisme ou d'analphabétisme souvent chefs de familles monoparentales. Cette action de 3 matinées par semaine constitue une première étape clé d'un parcours personnel d'insertion pour des personnes qui jusque-là ne pouvaient pas enclencher une dynamique de parcours dans le cadre d'un projet d'insertion socioprofessionnelle.

Il s'agit de :

- favoriser l'accès à des compétences linguistiques facilitant l'autonomie ;
- lever les freins liés à la garde d'enfants en bas âge à l'entrée d'une action linguistique ;
- participer à l'évolution des enfants sur les plans social et linguistique ;
- contribuer au renforcement du lien social et encourager l'ouverture sur l'environnement.

L'action se déroule selon 2 temps distincts :

- 1) **un temps d'apprentissage linguistique**, adapté au niveau de chaque stagiaire, comprenant plusieurs grands axes : la communication, l'appréhension du réel (espace, temps, raisonnement), les connaissances numériques et les compétences sociales ;
- 2) **un temps d'accueil** à destination des enfants des stagiaires en bas âge (12 enfants maximum par session) au sein d'un lieu mitoyen au lieu où se déroule l'action linguistique,
L'accueil des enfants est assuré par 2 professionnels au sein du Centre social, assistés d'une éducatrice jeunes enfants de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).
Ce temps d'accueil favorise à la fois l'inscription dans l'action et optimise la prise de conscience d'une séparation avec l'enfant.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

bilan final de l'activité de l'action n-1:

- 15 nouvelles intégrations sur les 2 sessions ;
- 5 personnes ont poursuivi leur apprentissage dans une action où le projet professionnel est également travaillé ;
- 7 personnes ont été orientées vers les ETAPS (formation « savoirs de base » de la Région);
- 1 personne a effectué un SAS Diagnostic-Projet ;
- 2 personnes ont été orientées vers une action d'insertion sociale.

bilan intermédiaire de l'action de septembre 2016 à janvier 2017 :

- 15 personnes ont été orientées vers l'action pour la première session ;
- 50 % ont renouvelé un parcours de 5 mois ;
- les autres ont été réorientées vers leurs référents sociaux respectifs avec des préconisations de suite de parcours de type remobilisation sociale (SAS Diagnostic-Projet) ou plateforme mode de garde.

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

PROPOSITIONS ET FINANCEMENT

Il est proposé de financer l'action à hauteur de **15.000,00 €** selon la proposition énoncée dans le tableau ci-dessous :

<p style="text-align: center;">IRIS Formation</p> <p><u>Statut</u> : association</p> <p><u>Adresse siège social</u> : Centre social la Garde 37/41 Avenue F. Mignet 13013 Marseille</p> <p><u>Nom du Président</u> : Mme Chantal LOICHOT</p> <p><u>Nom du correspondant</u> : Mme Zaia BOUKERCHE</p>	<p style="text-align: center;">Alpha garde d'enfants</p> <p>Du 01/09/2017 au 30/06/2018</p> <p style="text-align: center;">Pôle 4 (13^{ème}/14^{ème} arrondissements de Marseille)</p>	<p style="text-align: center;">30 parcours 2 x 15 parcours sur 5 mois, soit environ 15 personnes bénéficiaires du RSA socle par session</p>	<p style="text-align: center;">Montant total de l'action 32.000,00 €</p> <p style="text-align: center;">Montant accordé 2016 15.000,00 €</p> <p style="text-align: center;">Montant proposé 2017 15.000,00 €</p> <p style="text-align: center;">Cofinancements : CAF : 12.000,00 € Région : 5.000,00 €</p> <p style="text-align: center;">Pas d'autofinancement</p>	<p style="text-align: center;">2017.5/53</p> <p style="text-align: center;">INS-000810</p> <p style="text-align: center;">CTD du 02/06/2017</p> <p style="text-align: center;">Renouvellement de la convention 2016</p>
---	---	--	--	---

CONCLUSION

Cette dépense d'un montant total de 15.000,00 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

